

navigable sans interruption, à comparativement peu de frais, si l'on adoptait les écluses en bois. Le lit des rivières entre les sections navigables est partout sur le roc, et généralement favorable à la construction de travaux comme ceux qu'il faudrait faire.

A cette étendue de navigation l'on pourrait relier celle du lac et de la rivière du Chien, à l'est de la Hauteur des Terres, qui a une étendue de 35 milles.

Lorsque le barrage maintenant en construction au lac du Chien sera terminé, la différence de niveau entre les rivières du Chien et de la Savane sera d'environ 100 pieds, et un canal avec écluses, par voie du lac Muskeg, pourrait être construit pour les relier. Le lac des Mille Lacs se trouverait être le biez de partage, et il contient assez d'eau pour alimenter un canal des deux côtés.

Cela donnerait une navigation de 350 milles, se rapprochant, à son extrémité orientale, à moins de 25 milles du lac Supérieur, et à son extrémité occidentale à moins de 90 milles du Fort Garry.

Toutes les écluses nécessaires coûteraient moins qu'un chemin de fer de 200 milles jusqu'au lac la Pluie, et elles seraient d'une bien plus grande utilité.

Un petit chemin de fer de 25 milles, entre le lac du Chien et la baie du Tonnerre, relierait la navigation avec le lac Supérieur; tandis qu'un ouvrage semblable de 90 milles, entre le Fort Garry et l'angle Nord-Ouest du lac des Bois, la relierait à l'Etablissement de la Rivière-Rouge. Ce dernier chemin de fer serait sur un terrain très uni.

J'ai présenté ces observations, non pas dans le but de créer l'impression que ces travaux devraient être immédiatement commencés, mais pour faire voir ce qui est praticable et quel serait le véritable moyen d'ouvrir une route adaptée au gros trafic, lorsque le pays aura atteint une phase de développement suffisante pour justifier la dépense qu'elle entraînerait.

SYSTÈME D'OUVRAGE—A L'ENTREPRISE OU AUTREMENT.

L'ouvrage à faire est de cette nature, qu'une longue expérience dans la conduite d'opérations semblables dans des endroits reculés m'a démontrée être mieux exécuté en engageant de bons ouvriers et des surveillants intelligents, qu'en le donnant à l'entreprise.

L'ouvrage donné à l'entreprise se fait très bien dans un pays établi où, si un individu ne peut accomplir ce qu'il entend, l'on en trouve toujours d'autres pour le reprendre; mais, dans une région comme celle où se feraient les travaux dont il est question, le gouvernement serait, jusqu'à un certain point, à la merci de l'entrepreneur, car, par exemple, s'il ne prenait pas ses dispositions pour un ouvrage particulier, ou s'il l'abandonnait pour une cause quelconque, l'entreprise se trouverait retardée d'un an au moins.

Les entrepreneurs, en règle générale, n'entreprendraient un ouvrage dans une région aussi reculée que dans l'espoir de faire de grands profits, que les sommes comparativement minimales assignées pour chaque section ne comportent pas. Ils auraient, comme d'habitude, des comptes interminables pour ouvrage de surcroît, lorsque tous les petits détails n'auraient pas été prévus; et, s'ils voyaient qu'ils y perdent, ils retarderaient et demanderaient une augmentation de prix, et pourraient même abandonner l'ouvrage entièrement. De plus, il faut, dans certaines sections, traiter les sauvages avec la plus grande circonspection. A une pareille distance de l'action des lois, l'on ne devrait amener au milieu d'eux que des gens d'un caractère honorable, et défendre strictement les liqueurs spiritueuses.

Sous le système des contrats, le gouvernement ne pourrait dire grand'chose à l'égard des hommes employés, et les officiers chargés de surveiller les travaux pourraient être impuissants à empêcher que des liqueurs n'y fussent apportées en contrebande. Les sauvages se réunissent quelquefois au Fort Francis et au lac la Pluie au nombre de cinq ou six cents, et si quelques barils de whisky étaient apportés parmi eux, les conséquences pourraient être et seraient certainement graves.

De plus, des entrepreneurs, ou leurs employés, ne se regarderaient pas comme tenus d'empêcher qu'on ne s'immiscie dans le commerce des pelleteries, et par là ils irriteraient et se rendraient hostiles les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui ont été si complaisants et si obligeants par le passé, et dont les bons offices seront, sans aucun doute, à la disposition du pays à l'avenir, si on les traite avec la courtoisie qu'ils sont toujours prêts à montrer.